

COMMISSION DES COUPES DE LA SOMME

Réunion du Mardi 28 février 2023

Président : M. Pierre Lavalard

Présents : MM. Jean Marie Warmé, Lionel Herbet, Alain Leclercq, Jean François Debeauvais, Joël Levecque, Antonio Dos Santos.

Absent excusé : M. Régis Patte (en mission)

Participe à la réunion : M. Wilfried Leclercq

BIENVENUE

Le président se fait l'interprète de ses collègues pour adresser la bienvenue au nouveau collègue Joël Levecque du club de Gamaches et qui nous vient donc du secteur Vimeu.

PROCES VERBAL

La commission adopte le procès-verbal de la dernière réunion du 2 décembre 2022 tel que paru sur le site officiel le 07/12/22.

CHALLENGE DU CREDIT AGRICOLE

Toutes les rencontres n'ayant pas donné lieu à réclamation sont homologuées selon le résultat tel qu'acquis sur le terrain.

- **Affaire litigieuse :**

Match US ABBEVILLE – RC DOULLENS, du 19/02/23 : Réclamation de l'US ABBEVILLE concernant la qualification d'un ou plusieurs joueurs du RC DOULLENS qui ne pouvaient être sur la Feuille de match car la rencontre devait avoir lieu fin 2022.

La Commission juge la réclamation insuffisamment motivée et rappelle au club que les conditions de participation pour un match remis sont celles à la date réelle du match (article 120 des Règlements Généraux de la FFF).

Les droits sont mis au débit de l'US ABBEVILLE (30€).

- **Courrier :**

Lettre de M. Philippe Mickael concernant le match SC Templiers Oisemont – SC Moreuil du 18/02/23 : Il précise que les arbitres ont été intégralement payés par le SC TEMPLIERS OISEMONT.

La somme de 101 euros sera débitée sur le compte du compte du SC Moreuil pour être créditée sur celui des Templiers concernant les frais d'arbitrage qui sont à la charge des deux clubs dès lors qu'il y a 3 arbitres désignés.

- **Tirage des rencontres de cadrage comptant pour le prochain tour et qui auront lieu le 12 mars 2023 à 15 heures sur le terrain du premier nommé :**

RC Doullens – JS Miannay Moyenneville

AV Nouvion en Ponthieu – US Corbie

SC Boves – US Saily Saillisel

RC Salouel Saleux - ASP Neslois 1

US Roye Noyon 2- US Camon 2

ES Deux Vallées – FC Méaulte
U S N F – JS Cambron
Amiens FC Porto 2 – FR Ailly sur Noye
CS Crécy en Ponthieu - RC Amiens
FC Ailly Sur Somme Samara 2 - Ol. Le Hamel

Les autres formations sont exemptes et entreront ensuite pour les 1/8^{èmes} de finale.
Trois arbitres par match.
FMI obligatoire avec transmission le soir de la rencontre.

CHALLENGE DU DISTRICT

- **Tirage des rencontres de cadrage qui auront lieu le 12 mars 2023 à 15 heures sur le terrain du premier nommé :**

AS Gamaches 2 – US Lignièrès Chatelain
FC Saint Valery 2- Abbeville SC 2
ES Cagny - ESC Longueau 2
ASIC Bouttencourt - AS 2 A
US Daours - RC Amiens 2
ES Sains Saint Fuscien – CAFC Péronne 2
US Ham - Amiens ES Pigeonnier
US Friville Escarbotin 2 - Amiens PFC 1
CSA Amiens Montières - SC Pont Rémy

Trois arbitres par match et frais à partager entre les deux clubs.

COUPE DE LA SOMME FUTSAL

La commission a reçu l'engagement de dix clubs et procède au tirage du tour de cadrage pour arriver à 8 équipes.

- **Tirage du premier tour avec matches joués dans la semaine 12-13:**

Amiens Etouvie Futsal- Amiens AFSM
ES Cagny - US Rosières

Deux arbitres officiels à la charge des deux clubs.

CHALLENGE BONNIERE

- **La commission procède au tirage du deuxième tour avec quatre rencontres jouées le dimanche 16 avril à 10 heures sur le terrain du premier nommé:**

Amiens AF- FC Saint Riquier
AS Querrieu – SC Conty Loeuilly
Olympique Amiénois – US Flesselles
SC Boves – ES 2 Vallées

RAPPEL FRAIS D'ARBITRAGE et FEUILLE DE RECETTE

La Commission rappelle l'article 10 du Règlement des Coupes de la Somme Seniors relatifs à l'arbitrage.

Article 10 - ARBITRAGE

La CDA désigne les arbitres.

L'annexe 10 du RP de la LFHF est applicable.

Les frais d'arbitrage sont comptabilisés suivant le barème du District, payés par le club recevant sauf précision contraire sur les Procès – Verbaux de la Commission des Coupes de la Somme Seniors.

- a) Si 1 arbitre, les frais sont pour le club recevant uniquement
- b) **Si 3 arbitres, les frais sont à la charge des deux clubs en cas de réalisation d'entrée**
 - i) sauf si demande émanant d'un des deux clubs qui prendra alors ces arbitres à sa charge
 - ii) **sauf si pas d'entrée, alors les frais sont à la charge du club recevant**

La Commission précise que :

- Les entrées sont du ressort du club recevant, et effectuées avec accompagnement d'un dirigeant du club adverse.
- La recette de ces entrées permettra d'alléger le coût total de l'arbitrage.
- Le prix des entrées reste à l'appréciation du club recevant.
- La feuille de recette est à renvoyer dûment complétée au secrétariat du DSF à secretriat@somme.fff.fr
- Sans envoi de la feuille de recette, le club s'expose à une amende de 35€.

AMENDES

CHALLENGE DU CREDIT AGRICOLE

- Forfait, 96€ :

US NEUILLY L'HOPITAL

- Feuilles de recette :

FRS MILLENCOURT : 6€ à débiter

ES LICOURT : 5€ à débiter

CHALLENGE DU DISTRICT

- Forfait, 96€ :

US BOUILLANCOURT le 09/10/22

ASFR RIBEMONT, le 19/02/23

- Feuille de recette :

AMIENS ES PIGEONNIER : 5€ à débiter

ES CHEPY : 5€ à débiter

Prochaine réunion le lundi 20 mars 2023.

Cette réunion aura lieu dans les locaux du Courrier Picard dans le cadre de l'émission télévisée WEO animée par Philippe Grand chef des services sportifs du Courrier Picard.

Le président, Pierre Lavalard



Le secrétaire, Lionel Herbet

